



« Nous n'avons pas Vocation à faire des Economies » Voilà ce qu'affirme la Direction

La CEPAC a les moyens de rénover ses agences historiques.
Elle a les moyens de sponsoriser des évènements mondiaux et le plus beau stade du monde.
Elle a les moyens d'aider BPCE à réaliser des investissements de plusieurs milliards d'euros.
Elle a les moyens d'organiser des évènements spectaculaires pour ses équipes avec la présence de VIP de haut niveau.

En effet sur le premier semestre 2024, la CEPAC a collecté 200 Millions d'euros d'excédent sur l'épargne de bilan !

Nous avons déjà un résultat Net à 90 millions d'euros !

Nous dégageons un PNB à 353 Millions d'euros !

Et un atterrissage final à peu près à 700 Millions d'euros ! Et on ne s'attarde pas sur la maîtrise des frais de gestion et du coût du risque.

Et tout cela grâce à l'ensemble des Collaborateurs
Alors nous sommes d'accord (pour une fois)
Nous n'avons pas vocation à faire des économies
Et encore moins sur les salaires

Le salaire décent (ou living wage / salaire vital) est reconnu par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) comme étant la rémunération perçue par un travailleur pour une semaine de travail normale, qui lui permet de subvenir à ses besoins essentiels (nourriture, eau, logement, éducation, santé, le transport et prévoyance en cas d'événements imprévus), ainsi que ceux de sa famille.

À partir de cette définition, peut-on dire que le salaire en CEPAC est décent ? Que l'investissement quotidien de chaque employé est rémunéré à sa juste valeur ? Qu'il y a une juste répartition du résultat de l'entreprise ?

Malheureusement non, les employés ne joignent pas les deux bouts...le 27 de chaque mois est perçu comme une délivrance, une bouffée d'air pur et cela jusqu'au 5 du mois suivant lorsque les débits différés et les crédits sont déduits du compte.



9 jours (8 jours lorsque le mois ne compte que 30 jours), c'est la bouffée d'air pur d'un employé en CEPAC... C'est court, trop court...intenable même.

Comment peut-on construire un avenir pour nos enfants dans ces conditions ? Comment peut-on vivre sereinement, sans peur du lendemain, peur du sms de l'agence du personnel : « vous avez des opérations en attente sur votre compte ».

Certains employés ont trouvé la solution : avoir recours à un second emploi sur leur temps de repos, le week-end, le lundi.

Dans de telles conditions, comment peut-on vivre sereinement ? Comment peut-on travailler efficacement lorsqu'on reprend la semaine de travail après un week-end de travail ? Épuisé tant physiquement que moralement.

Ne soyons pas étonné que les employés fassent des Burn Out, se mettent en arrêt. Les conséquences immédiates sont une baisse de productivité de notre entreprise. Nos nouvelles recrues assistent à cette triste situation. Pensez-vous que cela leur donne envie de s'investir dans une entreprise qui ne permet pas à ses salariés de vivre dignement ?

Ne soyons pas étonnés du nombre de démissions...

Le soleil ne se couche pas sur la CEPAC, mais la nuit ne se lève pas sur ses salariés.

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble !](#)



Bulletin d'adhésion 2024

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2024

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	96 €	32,30€	9,60€
B	102 €	34,00€	10,20€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	120 €	39,10€	12,00€
E	132 €	42,16€	13,20€
F	150 €	44,88€	15,00€
G	168 €	51,00€	16,80€
H	186 €	57,80€	18,60€
I	204 €	63,92€	20,40€
J	222 €	71,40€	22,20€
K	240 €	74,80€	24,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA



Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (NOM DU CREANCIER) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (NOM DU CREANCIER).

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

Veillez compléter les champs marqués *

Votre Nom1
 *1
 Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse2
 *2
 Nom / Prénoms du débiteur

Numéro et nom de la rue3
 *3
 *3

Code Postal Ville4
 *4

Pays5

Les coordonnées5
 de votre compte *5
 Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)6
 *6

Nom du créancier7
 *Syndicat Unifié/UNSA7

Nom du créancier8

ICS8
 Identifiant créancier SEPA8

*9 Boulevard Louvain9
 *9

Numéro et nom de la rue10
 *10
 *10

Code Postal Ville11
 *11

*France11

Pays12

Type de Paiement12
 * Paiement mensuel Paiement annuel 12

Signé à13
 *222
 *222

Lieu Date13
 *13

Signature(s)13
 *Veillez signer ici

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Observations :

1 La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
2 Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères